

Décision Générale colonial

Décision n° 432 du 21 avril 1951 :

n° 432

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 21 avril 1951
Numéro JO n° 6 du 15/06/1951	Date du numéro 15 juin 1951

TEXTE INTÉGRAL

1° Les épreuves de l'examen du certicat d'études primaires élémentaires sont fixées au samedi 2 juin 1951. Elles s'ouvriront à 7 heures et se dérouleront dans les salles de l'Ecole publique de Djibouti. 2° Les inscriptions seront reçues au bureau du Chef du Service de l'Enseignement jusqu'au samedi 26 mai inclus.